

Dans cette note d'intervention, Gilles L. Bourque montre que des enjeux nouveaux imposent de revenir à des politiques industrielles plus ciblées pour soutenir une reconfiguration du modèle de développement. Cette nouvelle stratégie dite des réseaux favorise la restructuration de l'activité industrielle et explique le succès des nouvelles solutions mises en oeuvre dans des pays émergents et des régions dynamiques des pays avancés. L'auteur conclut en incitant le gouvernement du Québec à réactiver sa politique industrielle pour adapter l'économie québécoise aux défis du XXI^e siècle.

SOMMAIRE

Introduction

1. La politique industrielle du XXI^e siècle
 2. L'exemple européen
 3. La vision syndicale
 4. Le Québec
- Bibliographie

LE RENOUVEAU DES POLITIQUES INDUSTRIELLES

De la restructuration industrielle à la reconversion écologique

Gilles L. Bourque*

Introduction

Depuis le milieu des années 2000, un fait s'affirme avec évidence : la transformation de l'environnement économique mondial avec notamment l'émergence des nouvelles puissances industrielles, l'autonomie croissante de la finance et l'urgence climatique impose partout la nécessité d'une reconversion en profondeur des économies nationales. Aux yeux de plusieurs, le paradigme libéral, qui prône le laisser-faire comme solution

unique à la croissance, aurait fait son temps. Les enjeux nouveaux imposent de revenir à des politiques industrielles plus ciblées pour soutenir une reconfiguration du modèle de développement. Le contexte socioéconomique ayant été complètement transformé, il n'est cependant plus question de revenir aux politiques industrielles du passé. Il faut les repenser, en tenant compte des nouveaux enjeux et en mettant en oeuvre de nouvelles façons de faire.

1 La politique industrielle du XXI^e siècle

Vigoureusement mise en oeuvre dans les pays émergents et dans les régions les plus dynamiques du monde industrialisé, la nouvelle politique industrielle révèle bien les caractéristiques des nouveaux enjeux socioéconomiques. C'est Dani Rodrik, un économiste associé à l'école institutionnaliste étatsunienne qui est le premier à signaler ce phénomène (Dani Rodrik, 2004). Pour lui, le renouveau de la politique industrielle s'effectue sur deux plans : 1) celui du renouvellement des rôles des acteurs économiques, renouvellement qui ne repose plus sur le seul État omniscient et 2) celui qui accorde désormais la priorité aux dynamiques plutôt qu'aux seuls résultats.

Fin des politiques industrielles traditionnelles

C'est d'abord la crise du fordisme au milieu des années 1970 puis la montée des idées ultralibérales dans les années 1980 et 1990 qui ont sonné la fin des politiques industrielles traditionnelles, fondées principalement sur une gouvernance étatique prédominante. En réaction à ces politiques industrielles très interventionnistes, la pensée libérale triomphante a établi une stricte distinction entre

les politiques horizontales qui s'adressent à toutes les entreprises, sans distinction et les politiques verticales qui ciblent des secteurs particuliers. Sous le dogme libéral qui envahit alors pratiquement tous les pays anglo-saxons, seules les premières seront tenues pour légitimes, parce qu'elles sont supposées laisser les marchés choisir les gagnants. En dehors de l'idéologie, l'opposition entre les politiques verticales et horizontales est cependant moins radicale qu'elle ne paraît. Même pendant les périodes interventionnistes, où les politiques sectorielles étaient tournées vers les secteurs manufacturiers traditionnels, ces dernières étaient accompagnées de mesures horizontales de soutien aux entreprises.

Ce sont surtout les ultralibéraux, qui s'opposent catégoriquement, par obscurantisme idéologique, à toute intervention étatique ciblée, qui ont amplifié cette opposition au point de présenter comme antinomiques les approches horizontales et verticales. Les décennies 1980 et 1990 seront donc, pour plusieurs pays, des années de « détricotage » des politiques industrielles. Souvent, nous dit Dani Rodrik, elles prendront d'autres noms comme par

exemple les mesures de soutien aux exportations ou à l'attractivité des territoires. Mais systématiquement, ces mesures vont favoriser les grandes firmes transnationales.

Trois défaillances majeures

A contrario, ces années de libéralisme à tout crin vont montrer les nombreuses défaillances des marchés, dans un contexte de mutation industrielle large et profonde. Rodrik identifie trois de ces défaillances : technologiques, informationnelles et de coordination. Or, le renouveau de la politique industrielle provient des nouvelles pratiques de coordination qui permettent justement de répondre à ces échecs de marché. C'est l'approche qu'on pourrait nommer de façon générique la stratégie des réseaux (« cluster »), marquée par leur capacité à favoriser la restructuration de l'activité industrielle, qui explique le succès des nouvelles solutions mises en œuvre dans des pays émergents et des régions dynamiques des pays avancés. Précisons que le périmètre de ces activités ne se limite plus aux seuls secteurs manufacturiers, comme c'était très souvent le cas par le passé. Ces stratégies incluent aussi bien les secteurs manufacturiers, que celui des services ou des activités dans le secteur primaire.

Mais ce qui est particulièrement innovateur, nous dit l'auteur, c'est que les instances de mise en œuvre des politiques industrielles importent autant que la définition des moyens utilisés. L'intervention publique doit en effet encourager les acteurs privés à développer les synergies souhaitées. D'où la poids stratégique d'une coordination efficace et d'une participation de tous les acteurs importants.

Des éléments distinctifs

Par ailleurs, la nouvelle politique industrielle soutient davantage des activités que des secteurs. Les programmes de subventions favorisent les nouvelles activités – dans des secteurs en croissance –, des processus d'apprentissage et des organisations partenariales redevables. Le succès de ces politiques repose aussi sur la création de nouvelles institutions financières, de nouveaux instruments complémentaires aux banques et au capital de risque. Rodrik donne les exemples de fonds souverains, de banque de développement ou, plus généralement, d'instruments permettant de canaliser l'épargne collective – par exemple les caisses de retraite – vers les nouvelles activités.

Pour l'économiste américain d'origine turque, il n'y a pas de succès d'exportation des pays émergents qui ne soit tributaire de mesures de politiques industrielles, citant plusieurs exemples de nombreux pays asiatiques ou d'Amérique latine. Quatre éléments ressortent particulièrement de ces exemples. En

Asie, l'élément le plus distinctif du renouveau des politiques industrielles est la création de « conseils délibératifs » aux niveaux appropriés de gouvernance, priorisant les espaces de collaboration – formelle ou informelle – traditionnels plutôt que chercher à en imposer arbitrairement des nouveaux.

Le deuxième élément important est la centralisation des moyens budgétaires pour la mise en œuvre de la politique industrielle. Cette centralisation donne à l'organisation publique de coordination la capacité de comparer les divers projets à financer - issus des acteurs - et de choisir les plus pertinents.

Le troisième élément renvoie à l'importance accordée à la conception d'une approche de supervision et contrôle des projets, qui doit favoriser la diffusion des succès et l'apprentissage des échecs, par exemple par le biais d'équipes multipartites de revue.

Enfin, le quatrième élément est la création de fonds publics de capital de développement – fonds souverain, banque de développement, etc.

Un dialogue ouvert, la transparence, la coopération, la clarté des critères de financements, un programme précis, une reddition de compte, voilà, en résumé, les principes qui guident ces nouvelles politiques industrielles.

Rapport Beffa

Face à la compétitivité accrue des pays émergents et à des phénomènes répétés, très médiatisés, de délocalisation de l'activité manufacturière vers ces derniers, on assiste alors à une remontée d'un nationalisme économique dans les pays développés. Cette remontée a relancé le débat sur la politique industrielle dans ces pays. Dans la première moitié des années 2000, on commence donc à voir se fissurer le discours libéral dominant. En France, par exemple, frappée par plusieurs délocalisations et des offres d'achat hostiles de champions nationaux par des firmes étrangères, la fissure se manifeste clairement dans le rapport Beffa, du nom du PDG de la firme Saint-Gobain, qui reçoit le mandat du président de la République (Jacques Chirac) de produire un rapport sur la nécessaire redéfinition de la politique industrielle de la France.

Réalisé par un groupe de travail réunissant des économistes hétérodoxes (Patrick Artus et Robert Boyer) et des représentants du monde patronal et syndical (dont la CFDT et la CGT), le rapport s'inscrit clairement dans cette mouvance de la nouvelle politique industrielle. Critique des efforts publics trop exclusifs de l'État français en faveur du nucléaire, de l'aéronautique et du spatial, le rapport propose la création d'une Agence de l'innovation industrielle dont le mandat serait de financer

et de coordonner, sur une base partenariale, de grands projets mobilisateurs sur un plus large front d'activités ciblées, de manière à redéployer la spécialisation industrielle française. Le rapport mentionne que la France devrait faire un effort vers les activités suivantes, qu'on estime représenter les secteurs d'avenir : la santé, l'énergie, les transports, les biocarburants, l'environnement et les technologies de l'Information et des communications (TIC).

Les pôles de compétitivité

Moins d'un an après le dépôt du rapport Beffa, le gouvernement français crée la nouvelle Agence de l'innovation industrielle et lance un appel à projets de pôles de compétitivité, dont le rôle serait de « renforcer les spécialisations de l'industrie française, créer les conditions favorables à l'émergence de nouvelles activités à forte visibilité internationale et par là améliorer l'attractivité des territoires et lutter contre les délocalisations ». Bien que le rapport Beffa recommande de soutenir un nombre restreint de pôles et qu'on s'attend, au moment du premier appel à projets, à une trentaine de candidatures, le résultat a largement dépassé les pronostics : 105 candidatures ont été présentées et 66 pôles ont été retenus, auxquels il faut ajouter la labellisation de cinq nouveaux pôles en 2007.

De toute évidence, la stratégie des pôles répondait à un besoin pour les acteurs économiques, académiques et du monde de la recherche. Pour le monde syndical, aussi, trop content de voir enfin l'État donner à la France de grands projets mobilisateurs, mais en déplorant néanmoins la totale absence des représentants des salariés dans les espaces de délibération ainsi que l'intérêt quasi exclusivement porté à la technologie.

Un bilan positif

Après seulement trois ans de mise en œuvre, le Conseil économique et social pouvait en dresser un bilan positif. En trois ans, les 71 pôles ont généré des investissements de 1,5 milliard d'euros dans 455 projets mobilisateurs regroupant près de 10 000 chercheurs tout en formulant un ensemble de recommandations.

Parmi celles-ci, il est proposé que le gouvernement favorise davantage le développement de « l'esprit des réseaux (« cluster ») » avec les territoires, qu'il améliore la gouvernance des pôles et qu'il augmente les moyens dont dispose chacun d'eux (Conseil économique et social, 2008).

2 L'exemple européen

Comment mettre en œuvre ces nouvelles politiques industrielles au sein de la communauté européenne lorsque l'on sait que la vision ultralibérale tient le haut du pavé dans les officines de la Commission européenne? D'une part, la France n'est ni la seule, ni surtout la première à vouloir sortir du moule dominant qui excluait toute mention de politiques verticales du vocabulaire communautaire. Le succès des nouvelles politiques industrielles, la plupart du temps mises en œuvre au niveau régional – dans le Pays basque espagnol, dans la « Troisième Italie » ou dans les pays scandinaves (en particulier au Danemark et en Suède) - encourage en fait d'autres pays membres de la communauté européenne, telle la France, à s'engager dans la même mouvance. Il faut par ailleurs comprendre que, du fait de son caractère partenarial, la nouvelle politique industrielle a pu, dans ses diverses variantes, être mise en œuvre tant dans les pays interventionnistes que dans les pays plus libéraux, avec plus ou moins de succès.

Nécessité d'une approche plus intégrée

Dans ce contexte, la Commission européenne (CE) se devait de prendre position sur ces questions, ne serait-ce que pour répondre aux nombreuses voix qui demandaient une coordination européenne de ces stratégies. Dès 2005, la CE émet une communication prônant une approche plus intégrée de la politique industrielle pour l'Europe. Devant l'échec patent du programme de Lisbonne, projet économique ambitieux reposant exclusivement sur l'approche libérale, la Commission lance un constat clair : l'Europe a besoin d'un cadre politique pour intégrer les efforts des pays membres pour l'innovation industrielle, dans un contexte de défaillances des marchés et de mutation structurelle qui justifient l'intervention étatique.

Ce qui est beaucoup moins clair, c'est le cadre en question. On sent, dans toutes les pages de ce rapport, le conflit non résolu entre les technocrates libéraux, qui repoussent les politiques sectorielles, et les réalistes, qui ont conscience qu'il y a une urgence d'agir en faveur de politiques plus ciblées. Ces derniers semblent donner le ton politique de cette communication qui, derrière les sempiternels diktats sur le rôle des marchés, imposent des stratégies ciblées en faveur des secteurs traditionnels de l'Europe, minés par la nouvelle compétitivité des pays émergents.

Mais il faudra attendre encore quelques années avant que la Commission européenne reconnaisse formellement la nécessité de s'engager plus activement dans la nouvelle politique industrielle. Dans une communication datée de la fin 2010 et intitulée « Une politique industrielle intégrée à l'ère de la mondialisation. Mettre la compétitivité et le développement durable sur le devant de la scène », la CE affirme clairement sa volonté d'une politique industrielle ciblée. Les raisons invoquées sont de trois ordres :

- la crise financière et les bulles immobilières qui frappent sévèrement les pays européens rappellent l'importance fondamentale de l'économie réelle, en particulier la structure manufacturière qui représente la base de la compétitivité européenne;

- le monde change rapidement, en particulier par la croissance phénoménale de la compétitivité des pays émergents ainsi que sous la pression concomitante de cette croissance sur les ressources naturelles;

- dans le contexte des changements climatiques, cet environnement économique oblige l'Europe à participer activement au mouvement précurseur de reconversion industrielle vers une croissance plus durable.

La conjoncture a changé : il semble évident que la grande crise des marchés financiers a affaibli la légitimité de l'approche libérale orthodoxe alors que les méthodes de la nouvelle politique industrielle ont fait leur preuve en démontrant leur capacité de reconversion industrielle des pays émergents. Après la grande récession et les impacts de plus en plus considérables du réchauffement climatique, qui illustrent de façon tragique la faillite du modèle libéral, les technocrates européens semblent, en outre, prendre conscience que la nouvelle politique industrielle devrait pouvoir les aider à inscrire l'Europe dans une reconversion écologique de l'économie. Car il faut reconnaître que sur le plan de la lutte aux changements climatiques, l'Europe joue un rôle pionnier indéniable. Les cibles européennes de 2020 et 2050 sont ambitieuses et la volonté interventionniste européenne dans ce domaine n'est plus à démontrer.

Dans ce contexte, la communication de 2010 de la Commission européenne inscrit très clairement la politique industrielle européenne dans le cadre des enjeux liés au développement durable. Deux chapitres sont significatifs à cet égard. D'une part, le chapitre 7 qui précise le cadre général de la politique et l'objectif

d'accélérer la transition vers une économie à faible émission de carbone et efficace dans l'utilisation des ressources et de l'énergie. On mentionne une stratégie à long terme afin de stimuler les investissements pour l'efficacité en matière d'émissions de carbone, d'énergie et de ressources dans tous les secteurs de l'industrie. D'autre part, le chapitre 8 qui développe la dimension sectorielle de la politique industrielle européenne par le biais d'un ensemble d'initiatives déterminées pour certains secteurs, à savoir :

- le programme spatial européen ;
- les équipements de transport, étant donné le rôle qu'ils ont à jouer pour le développement d'une mobilité durable ;
- les secteurs les plus prometteurs pour répondre aux autres défis de société qui se poseront en matière de changement climatique, de santé et de sécurité ;
- les secteurs dans lesquels la chaîne de valeur joue un rôle particulièrement important (secteurs traditionnels de la compétitivité européenne) ;
- enfin les secteurs à forte consommation d'énergie.

Pour la mise en œuvre de la nouvelle politique industrielle, la Commission appelle à une gouvernance européenne permettant de définir des intérêts industriels européens stratégiques. Pour elle, les réponses politiques nationales non coordonnées doivent céder la place à des réponses politiques européennes coordonnées. Pour surmonter les défaillances du marché et les déficits de financement, le cadre global européen est supposé permettre aux diverses régions de se donner des stratégies de spécialisation afin de développer des niches d'innovation par le biais de grappes et de réseaux, dont elle reconnaît le rôle fondamental. Pour l'aspect financier, la Commission propose de lever de grands emprunts obligataires permettant de financer les grands projets d'infrastructures dans les domaines de l'énergie et du transport. C'est dans ce cadre qu'elle se propose de surveiller les politiques et les performances des États membres en matière de stratégie industrielle et d'en rendre compte sur une base annuelle. Mais, au-delà des aspects industriels, les autres politiques liées à l'objectif de reconversion, telles que l'éducation, la recherche, la protection de l'environnement ou la lutte contre le changement climatique, devront aussi faire l'objet d'un suivi annuel.

3 La vision syndicale

Les propositions du mouvement syndical européen vont dans le même sens. Elles apportent en complément des exigences dans le domaine de la participation des acteurs sociaux. Dans une étude récente (Confédération syndicale européenne, 2011), on appelait en effet à une plus forte implication syndicale à la formulation et la mise en œuvre des stratégies de développement économique et de progrès social de l'Union européenne. Déjà présent dans une quarantaine de comités sectoriels de dialogue social, le mouvement syndical européen, indiquait-on dans cette étude, se devait de peser davantage sur les nouvelles politiques industrielles en émergence, de manière à rendre les modèles productifs plus durables et socialement responsables. C'est toutefois dans le document « Le changement climatique, les nouvelles politiques industrielles et les sorties de crise » de la Confédération européenne des syndicats (CES) que ces propositions sont les plus clairement exprimées, dans la visée d'un projet de reconversion écologique de l'économie européenne.

Le concept de transition juste

Dans un contexte de crise financière et d'échec des négociations sur le climat, la CES estime en effet qu'il est plus nécessaire que jamais de lier les dynamiques de dérèglement climatique et économique aux enjeux de l'emploi et des politiques industrielles. Pour elle, il est urgent d'amorcer un débat proposant une transformation économique et industrielle en profondeur sur la base du concept de « transition juste », c'est-à-dire une transition vers une économie à faible émission carbone permettant un développement écologiquement responsable dans une approche de justice sociale. Pour le mouvement syndical européen, la lutte aux changements climatiques peut et doit avoir l'ambition de devenir un moteur de croissance durable et de progrès social. Elle doit conjuguer lutte contre le changement climatique et lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales.

L'Europe, affirme la résolution de la CES, s'est bâtie sur le développement de secteurs productifs intensifs en énergie et en carbone, mais également intensifs en capital et en main-d'œuvre spécialisée. Le défi de changer les modes de production, de consommation et d'organisation sociale exige des politiques industrielles à même de transformer de façon cohérente les marchés et la réglementation, les secteurs public, privé, financier, social, technologique, la fiscalité ainsi que le syndicalisme et

le politique. À cet égard, la nouvelle politique industrielle devrait permettre de construire des perspectives, des régularités et des garanties afin de :

- financer sur le moyen et le long terme les transitions technologiques et sociales ;
- organiser une transition sociale qui implique une profonde transformation des rapports salariaux, incluant plus de flexibilité ;
- protéger cette transition de la dérive de la financiarisation.

Pour la CES, il ne s'agit pas de convaincre de la nécessité d'une adaptation à une mondialisation aussi inéluctable qu'incontrôlable, mais de déterminer les voies et les moyens qui permettront aux citoyens et aux organisations de la société civile de l'Union européenne de contribuer à façonner les contours, à organiser et faire vivre les régulations. Par exemple, en accord avec le mécanisme des marchés d'émission de GES et du projet de taxe carbone en Europe, la CES prône en contrepartie la mise en place de mécanismes permettant d'éviter les « fuites de carbone » et la désindustrialisation de l'Europe. En l'absence de mesures correctrices, nous dit la CES, toute mesure de prix sur le carbone en Europe risque de se traduire par un transfert de la production des secteurs intensifs en énergie vers les pays à faible régulation, où les industries sont moins efficaces. Au bout du compte, l'Europe se retrouverait avec une hausse relative d'émission de carbone. La CES propose donc des mesures d'ajustement aux frontières qui placeraient les producteurs et les importateurs européens sur le même pied d'égalité.

Financement de la transition

Concernant le financement de la transition, la résolution de la CES énumère plusieurs propositions. Outre les outils existants, dont le budget général de l'Union européenne, les fonds structurels du programme de cohésion européen, la Banque européenne d'investissement, elle propose la création d'un nouveau fonds européen pour faciliter le développement de technologies à faible émission de carbone, ainsi que de technologies basées sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. L'autre instrument clé de la transition juste est la taxe carbone, soumise à une série de conditions. Si l'établissement d'une taxe sur le CO2 doit s'inscrire dans une approche écologique visant à créer un signal prix, et non à être conçue selon une logique budgétaire, elle doit néanmoins poursuivre plusieurs

objectifs complémentaires par sa capacité à changer les comportements et à transférer les investissements des agents économiques, tout en canalisant une nouvelle source de capitaux pour financer les investissements publics dans les infrastructures – tels que des transports publics efficaces et réguliers, des logements basse consommation, etc., - et ce, à des prix accessibles. Pour la CES, il est nécessaire que les recettes de la taxe soient appliquées intégralement et de manière transparente à des mesures d'investissement visant à réduire les émissions.

Questions énergétiques

Sur la question énergétique, la CES propose de privilégier dorénavant les quatre formes énergétiques suivantes : l'éolien, l'hydroélectricité, le solaire et la bioénergie. D'ores et déjà, suggère le document, lorsqu'on tient compte du prix carbone dans un horizon de court et moyen terme, ces quatre formes énergétiques sont les plus compétitives et à même de créer des emplois en Europe. Prenant comme exemple l'éolien, le document signale que les politiques de certains pays membres de l'UE ont permis de faire de l'Europe le leader dans ce domaine, en avance sur les États-Unis et la Chine. À lui seul, l'éolien en haute mer devrait permettre de produire 8,7 GW de puissance sur les côtes européennes d'ici 2015. Les prévisions de la CES indiqueraient une forte croissance des emplois liés aux énergies renouvelables au cours des prochaines décennies, le niveau élevé des investissements destinés à accroître les capacités des énergies renouvelables ayant pour corollaire une croissance de l'emploi dans l'ingénierie, les machines et équipements et d'autres secteurs.

Retour en deux phases des politiques industrielles

En résumé, le retour des politiques industrielles a connu deux phases. D'abord, une phase de restructuration visant à ajuster les économies à une mutation de l'économie-monde pour assurer le développement ; ensuite une phase de reconversion pour s'ajuster à une mutation du modèle de développement, pour assurer sa durabilité. Aujourd'hui, la nouvelle politique industrielle doit permettre de faciliter les mutations en consolidant les capacités productives qui sont favorables à l'innovation, mais en les situant dans des perspectives d'avenir et de renouvellement du modèle de développement.

4 Le Québec

Le Québec fait partie des pionniers qui ont expérimenté la nouvelle politique industrielle avec la stratégie des grappes industrielles mise en œuvre au début des années 1990.

En complémentarité avec les politiques de la main-d'œuvre et de développement régional, ces stratégies représentaient des innovations importantes. Elles étaient en fait issues d'une dynamique sociale de renouvellement du modèle québécois de développement, dans la foulée du lamentable échec d'un « État Provigo » dans la deuxième moitié des années 1980, qui avait plutôt donné un État paralysé.

Portées par tous les acteurs sociaux, sur la base d'un mode de gouvernance plus partenariale, ces politiques ont largement contribué à la modernisation de l'économie québécoise, avec les résultats que l'on connaît aujourd'hui. Mises en place pendant le dernier mandat de Robert Bourassa, elles ont été poursuivies, dans leurs grandes lignes, pendant les deux mandats du Parti Québécois (Bourque, 2000).

Malgré ses succès indéniables, c'est avec un parti-pris idéologique forcené et la ferme volonté de faire table rase de ce modèle que le gouvernement dirigé par Jean Charest arrive au pouvoir en 2003. Il n'a pu mener à terme son projet. La résilience du modèle québécois avec des contre-pouvoirs nombreux et solides, des institutions sociales bien enracinées, un

électorat sensible aux enjeux nationaux a fait son œuvre. Néanmoins, s'il n'a pu détruire ce qui avait été construit avant lui, ce gouvernement n'a pas innové pour adapter l'économie québécoise aux défis du XXI^e siècle. Car, en ces matières, cesser d'avancer nous expose toujours à des régressions brutales. Bien sûr, il ne s'est pas opposé à la création de la nouvelle grappe des technologies propres. Le gouvernement Charest a même donné au Québec un rôle d'avant-garde dans ses objectifs de lutte aux changements climatiques.

Mais il n'a pas véritablement réactivé la politique industrielle. C'est pourtant ce qu'il est urgent de faire aujourd'hui. En tenant compte de ce qui surgit en Europe et dans plusieurs pays émergents (Chine, Corée du Sud, Brésil, etc.), nous pensons que le Québec devrait :

- créer une nouvelle agence pour coordonner les stratégies visant une reconversion écologique de l'économie québécoise;
- lancer de grands projets mobilisateurs dans les domaines des transports, de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables;
- redonner à tous les acteurs de la société civile – en particulier les mouvements syndicaux, de l'économie sociale et écologiste – une pleine participation au processus de formulation et de mise en œuvre des stratégies.

Bibliographie

BOURQUE, Gilles L. *Le modèle québécois de développement : de l'émergence au renouvellement*, PUQ, 2000.

COMMISSION EUROPÉENNE. *Mettre en œuvre le programme communautaire de Lisbonne : Un cadre politique pour renforcer l'industrie manufacturière de l'UE - vers une approche plus intégrée de la politique industrielle*, Bruxelles, 2005.

COMMISSION EUROPÉENNE. *Une politique industrielle intégrée à l'ère de la mondialisation. Mettre la compétitivité et le développement durable sur le devant de la scène*, Bruxelles, 2010.

CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DES SYNDICATS. *Le changement climatique, les nouvelles politiques industrielles et les sorties de crise*, Bruxelles, 2011.

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL. *Les pôles de compétitivité : faire converger performance et dynamique territoriale*, Paris, 2008.

FRIED, Michel et Pierre HÉRITIER (sous la direction de). *Le retour des politiques industrielles?* Les Cahiers Lasaire n° 32, décembre 2006.

HAUSMANN, Ricardo, et autres. *Reconfiguring Industrial Policy: A Framework with an Application to South Africa*, Faculty Research Working Papers Series, John F. Kennedy School of Government, 2008.

RODNIK, Dani. *Industrial Policy for the Twenty-First Century*, Faculty Research Working Papers Series, John F. Kennedy School of Government, 2004.



**Un dialogue ouvert,
la transparence, la
coopération, la clarté
des critères de
financements, un
programme précis, une
reddition de compte,
voilà les principes qui
guident les nouvelles
politiques industrielles**



NOTE D'INTERVENTION DE L' 

Numéro 9/Août 2011
Institut de recherche en économie
contemporaine (IRÉC)
1030, rue Beaubien Est, bureau 103
Montréal H2S 1T4
514 380-8916/Télécopieur : 514 380-8918
adm.irec@videotron.net/ www.irec.net
Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du
Québec

Les Notes d'intervention de l'IRÉC visent à contribuer au débat public et à jeter un éclairage original sur les questions d'actualité. Elles s'appuient sur les recherches scientifiques menées par les équipes de chercheurs et de chercheuses de l'IRÉC.